



Avant programme du C.S.O. National

« LE GRAND JUMPING DU PRINTEMPS »

Lieu : Club 114 - La Soukra

Date : 12 et 13 Mai 2012

Dotation financière globale : 2.500 dinars



1. CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants:

- Règlement Général de la FEI,
- Règlement FEI des Concours de Saut d'Obstacles, 24^e édition, en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2012

2. ORGANISATION DU CONCOURS

Directeur du concours :

Nom : Mr. Ikbel BEDOUI

Relations avec les cavaliers et clubs invités :

Nom : Mr. Ghazi ELLOUZE

Téléphone : +216 98 22 837 697

Secrétariat du concours :

Nom : Mme Martine MOULARD

Téléphone : +216 98 23 473 803

Télécopieur : +216 71 791 910

E-mail : club114@topnet.tn

3. OFFICIELS DU CONCOURS

Jury de terrain :

Président : M. Youssef MEHIRI

Membre : M. Amor AOUIDA

Membre : M. Mohamed CHAOUACHI

Commissaire au paddock :

Commissaire en chef: Melle Nelly GOMEZ

Commissaire : Mélanie BEN SAAD

Commission Vétérinaire :

Président : Dr. Yassine MOTEMRI

Chef de Piste :

Chef de piste : M. Abdellatif MARZOUGUI

4. CONDITIONS SPECIFIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 75 x 45 m environ

Nature : Gazon

PISTES D'ENTRAINEMENT

Dimensions : 45 x 60 m environ

Nature : Sable



PROGRAMME DU CONCOURS

Samedi 12 Mai 2012

- 14 :30 heures Epreuve N°1 – A au chrono avec barrage – Haut. Max. 0,90 m. – Dotation financière : 300 dinars
- 16 :30 heures Epreuve N°2 – Difficulté progressive au chronomètre – Haut. Max. 1,15 m. – Dotation financière : 600 dinars

Dimanche 13 Mai 2012

- 10 :00 heures Epreuve N°3 - Epreuve en deux phases – Haut. Max. 1,00 m. – Dotation financière : 400 dinars
- 11 :30 heures Epreuve N°4 – Poneys et Cavaliers moins de 14 ans - Temps idéal – Haut. Max. 0,40 m. – Prix en nature.
- 14 :30 heures Grand Prix du Jumping du Printemps - Poneys et Cavaliers moins de 14 ans - A au chrono avec barrage – Haut. Max. 0,90 m. – Prix en nature.
- 16 :30 heures Grand Prix du Jumping du Printemps– 2 manches avec barrage - Manche 1 : A sans chrono, Haut. Max. 1,20 m. - Manche 2 : A avec chrono - Haut. Max. 1,20 m. – Dotation financière : 1.200 dinars

DROIT D'ENGAGEMENT

La date limite de dépôt des engagements est fixée au Vendredi 11 Mai 2012 à 18:00 heures. Il est vivement recommandé aux clubs participants d'adresser les engagements à l'organisateur par email à l'adresse : club114@topnet.tn

Le droit d'engagement est fixé à **vingt cinq (25) dinars** par concurrent et par épreuve. Ce droit sera majoré et porté à **quarante (40) dinars** pour les engagements reçus après la date limite du vendredi 11 Mai à 18 :00 heures.



4. REGLEMENT DETAILLE DU CONCOURS

EPREUVE N°1 - Samedi 12 Mai 2012 – 14:30 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Qualification ou Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 0,90 m.

Largeur maxi : 1,00 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :**

Premier : cent (**100**) dinars

Deuxième : soixante (**60**) dinars

Troisième : quarante (**40**) dinars

Quatrième et suivants : cent (**100**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de 30 dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.

EPREUVE N°2 - Samedi 12 Mai 2012 – 16:30 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Difficulté progressive au chronomètre (article 269.5)

Hauteur max. : 1,15 m. Joker : 1,30 m.

Largeur maxi : 1,20 m. Joker : 1,30 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière :**

Premier : deux cent (**200**) dinars

Deuxième : cent vingt (**120**) dinars

Troisième : quatre vingt (**80**) dinars

Quatrième et suivants : deux cent (**200**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de 50 dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.

EPREUVE N°3 - Dimanche 13 Mai 2012 – 10:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Qualification ou Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Epreuve en deux phases (article 274-5.6). Le classement est obtenu selon les pénalités des deux phases et en cas d'égalité de pénalités selon le temps de la deuxième phase.

Hauteur max. : 1,00 m.

Largeur maxi : 1,10 m.

Vitesse : 325 m/mn.



• **Dotation financière :**

Premier : cent cinquante (**150**) dinars
Deuxième : quatre vingt dix (**90**) dinars
Troisième : soixante (**60**) dinars
Quatrième et suivants : cent (**100**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de 30 dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.

EPREUVE N°4 - INITIATION - Dimanche 13 Mai 2012 - 11:30 h.

• **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney ne peut être monté par plus de deux (2) cavaliers.

• **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2012 et titulaires d'une licence Initiation.

• **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A - Temps idéal
Hauteur max. : 0,40 m.
Largeur maxi : 0,50 m.

• **Dotation financière :**

Prix en nature pour les cinq premiers classés.

GRAND PRIX DU JUMPING DU PRINTEMPS - PONEYS - Dimanche 13 Mai - 14:30 h.

• **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney ne peut être monté par plus de deux (2) cavaliers.

• **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2012 et titulaires d'une licence Qualification ou Compétition.

• **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A au chrono avec barrage (article 238-2.2)
Hauteur max. : 0,90 m.
Largeur maxi : 1,00 m.
Vitesse : 300 m/mn.

• **Dotation financière :**

Prix en nature pour les cinq premiers classés.

GRAND PRIX DU JUMPING DU PRINTEMPS - OPEN - Dimanche 13 Mai 2012 - 16:30 h.

• **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

• **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition.

• **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Deux manches avec barrage. La première manche se déroulera selon le barème A sans chronomètre. La seconde manche se déroulera selon le barème A au chronomètre. En cas d'égalité de la totalisation des pénalités des deux manches, un barrage au chronomètre départagera les concurrents pour la première place du classement. Le temps de la seconde



manche départagera les concurrents pour les places suivantes du classement. Les cavaliers éliminés lors de la première manche ne pourront pas prendre part à la seconde manche.

Manche 1 :

Hauteur max. : 1,15 m.
Largeur maxi : 1,20 m.
Vitesse : 350 m/mn.

Manche 2 :

Hauteur max. : 1,20 m.
Largeur maxi : 1,25 m.
Vitesse : 350 m/mn.

• **Dotation financière :**

Premier : six cent (**600**) dinars
Deuxième : trois cent (**300**) dinars
Troisième : deux cent (**200**) dinars
Quatrième et suivants : cent (**100**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de 50 dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au $\frac{1}{4}$ des concurrents ayant pris le départ de la première manche.

5. PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'ORGANISATEUR

- Un espace muni d'anneaux d'attache ainsi qu'un point d'abreuvement et de douche pour les chevaux seront mis à la disposition de tous les concurrents pendant les deux jours du concours de 8 :00 heures à 19 :00 heures uniquement. Tous les chevaux doivent être munis de licols. Les chevaux devront en permanence rester sous la surveillance de leurs palefreniers et sous leur entière responsabilité. Il en est de même pour tout leur matériel.
- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'Organisateur les deux jours du concours.

7. DIVERS

ASSURANCES

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux dommages susceptibles d'être causés à des tiers par les cavaliers ou leurs chevaux. Les cavaliers et les propriétaires des chevaux sont seuls responsables des dommages susceptibles d'être causés à des tiers par eux-mêmes, ainsi que par leurs chevaux. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier et propriétaire de cheval de contracter une assurance en responsabilité civile (RC) avec une couverture suffisante et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux accidents dont les cavaliers, les chevaux, les palefreniers et chefs d'équipe seraient susceptibles d'être victimes. Il est donc vivement recommandé aux cavaliers, propriétaires de chevaux et clubs de contracter une police d'assurance accidents et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux, ...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ces dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire du concours pourra prononcer dans de telles circonstances la disqualification de ce concurrent.



RECLAMATIONS

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée à la Commission d'Appel avant la remise des prix de l'épreuve accompagnée d'une caution de 50 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

8. CODE DE CONDUITE FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.